

Département de l'Hérault
Commune d'AVENE



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

La Loi NOTRe (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a institué l'obligation, pour toutes les communes (sans distinction de population) ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de joindre au compte administratif (CA) et au budget primitif (BP) une note de présentation brève et synthétique, portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité, ainsi que sur les différents engagements (articles L2313-1, L3313-1, et L5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Cette note retrace les informations financières prévisionnelles du Budget Primitif (BP) 2022.

Le BP présenté prend acte des états financiers de clôture (Compte de Gestion et Compte Administratif 2021), de l'affectation des résultats et du vote des taux d'imposition pour 2022 des contributions directes locales.

La présente note et la maquette du budget primitif 2022 peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de Mairie, aux heures d'ouverture de l'accueil.

➤ Fiscalité :

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est entré en vigueur pleinement en 2021.

Il comprend :

- la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP)
- la baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels portant notamment sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties perçue par les Communes et la Contribution Foncière des Entreprises perçue par les EPCI
- la compensation de la perte de la TH sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part Départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue sur le territoire communal.

Avec un coefficient correcteur inférieur à 1 la Commune est sur compensée. Il y aura donc un écrêtement correspondant à la différence entre le montant transféré du département à la commune et le montant à compenser de THRP. Cela résulte du fait que les recettes de la TH a toujours été très faible sur notre commune.

Le levier fiscal de la Commune se réduit désormais aux taux de la Taxe Foncière. L'autonomie fiscale des collectivités est bouleversée.

En outre, les élus locaux s'inquiètent car ils n'ont aucune visibilité sur l'évolution du coefficient correcteur et sur l'évolution des bases postérieures à cette réforme.

• Taux

Le budget primitif 2022 a été élaboré sans hausse de la fiscalité :

Contributions	Commune d'Avène	Moyenne Départementale	Moyenne de la Strate
Taxe Foncier Bâti	33.52% *	49.63%	13.65%
Taxe Foncier Non Bâti	33.52% *	84.43%	37.87%

• Bases

La base d'imposition constitue l'assiette de calcul des rôles des contributions directes locales.

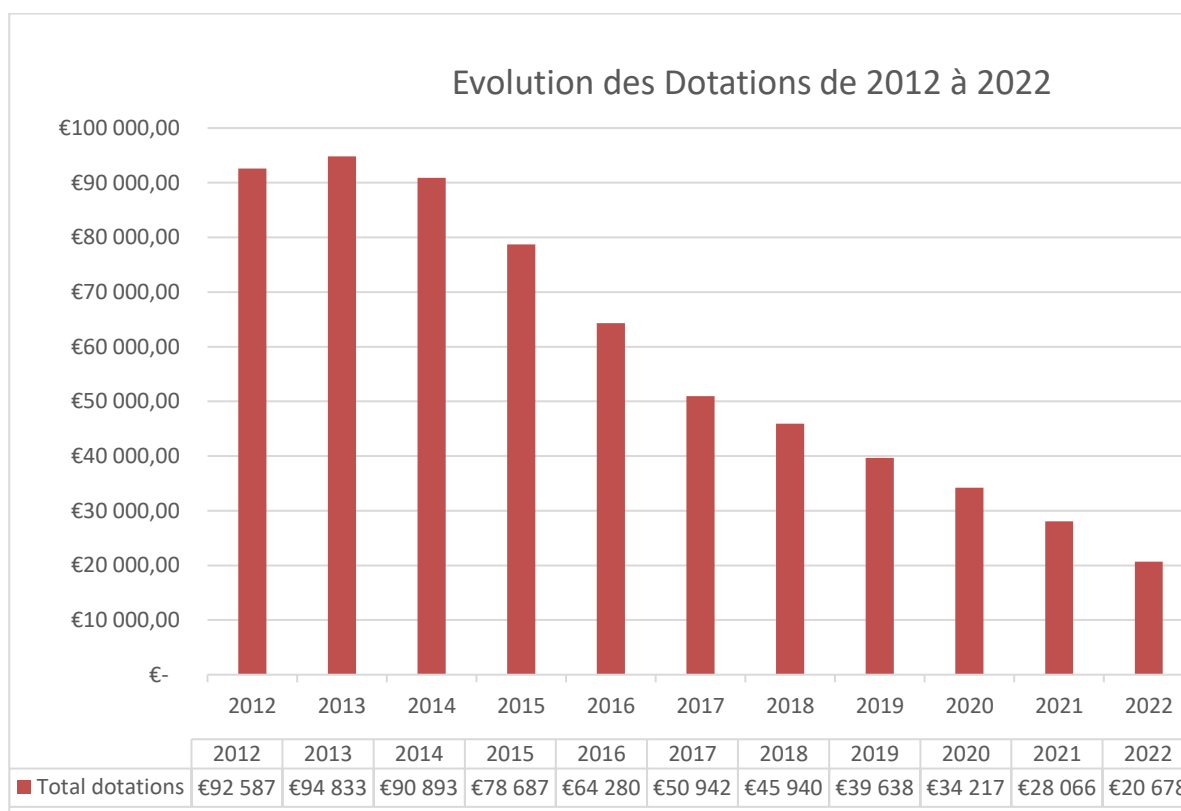
	Bases effectives	Bases effectives	Bases prévisionnelles	Evolution	Base / habitant
	2020	2021	2022	2021-2022	2020
Taxe d'habitation					
Taxe foncière bâti	2 853 351	1 732 359	1 783 000	2.92%	4 178
Taxe foncière non bâti	20 261	20 268	20 800	2.62%	30

Le produit des impôts locaux ne représente plus que 26.50% du montant total estimé des recettes de fonctionnement contre 37.02% au BP 2021. Cela démontre la perte d'autonomie fiscale des Communes.

➤ **Les concours financiers de l'Etat : les dotations**

La Commune perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale. Pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement a fait le choix de stabiliser l'enveloppe globale de DGF au niveau national, à savoir 26.7 milliards d'euros. Néanmoins, la Commune d'Avène perd cette année 7 388€ par rapport à 2021. Les dotations ont été recentrées sur les communes rurales les moins aisées.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	40 062.00 €	34 716.00 €	28 320.00 €	22 860.00 €	16 880.00 €	9 492.00 €
DSR	10 880.00 €	11 224.00 €	11 318.00 €	11 357.00 €	11 186.00 €	11 186.00 €
Total dotations	50 942.00 €	45 940.00 €	39 638.00 €	34 217.00 €	28 066.00 €	20 678.00 €
Perte annuelle	- 13 338.00 €	- 5 002.00 €	- 6 302.00 €	- 5 421.00 €	- 6 151.00 €	- 7 388.00 €
Perte cumulée pour la Commune depuis 2012	-41 645.00 €	-46 647.00 €	-52 949.00 €	-58 370.00 €	-64 521.00 €	-74 155.00 €
Perte en %	-44.98%	-50.38%	-57.19%	-63.04%	-69.69%	-77.67%



➤ **Tableau de synthèse de l'évolution des impôts directs et des dotations**

FISCALITE DIRECTE		2021	2022	Evolution		Commentaires
731	Impôts locaux	10 817.00	15 746.00	4 929.00		Exonération bât indus., compensation par l'Etat (art 29 LFI 2021)
74834	TF compensation	373 997.00	386 799.00	12 802.00		Compensation suppression TH sur RP + compensation exonération TF sur bât. indus.
74835	TH compensation sur exonération					Suppression totale ; la compensation porte sur la TF
		384 814.00	402 545.00	17 731.00		

DOTATIONS		2021	2022	Evolution	2022
7411	DGF	16 880.00	9 492.00	-7 388.00	9 492.00
74121	DSR	11 186.00	11 186.00		11 186.00
		28 066.00	20 678.00	-7 388.00	20 678.00

Evolution annuelle fiscalité et dotations : 10 343.00

➤ **Population :**

La population INSEE de la commune est stable. Elle est de 288 habitants. Le nombre de résidences secondaires est de 389, ce qui donne une population DGF de 677.

Le développement sur notre Commune de la marque du centre thermal de Eau Thermale Avène, la population est en augmentation en période thermale (d'avril à fin octobre), avec l'arrivée de plus de 2 500 curistes sur la Commune. Toutefois l'année 2020 a été impacté par la crise de la covid 19.

➤ **Personnel communal :**

La Commune emploie 8 personnes : 5 agents titulaires à temps complet et 1 agent titulaire à temps non complet de 16h/semaine, 2 emplois aidés P.E.C. de 20h/semaine.

Afin de pallier aux congés et aux travaux supplémentaires durant la période estivale, elle emploie jusqu'à 8 agents supplémentaires à temps complet, en CDD.

De plus, la Commune dispose de 2 agents de Police Municipale à raison de 2 jours par semaine. Ce service de police pluricommunale est mutualisé avec les Communes voisines.

Pour l'année 2022, le montant des dépenses de personnel est estimé à 301 150.00 €, soit 23.44% des dépenses totales de fonctionnement.

➤ **Budget Primitif 2022 :**

A.) Section de Fonctionnement :

Généralités :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

a.) Dépenses de Fonctionnement :

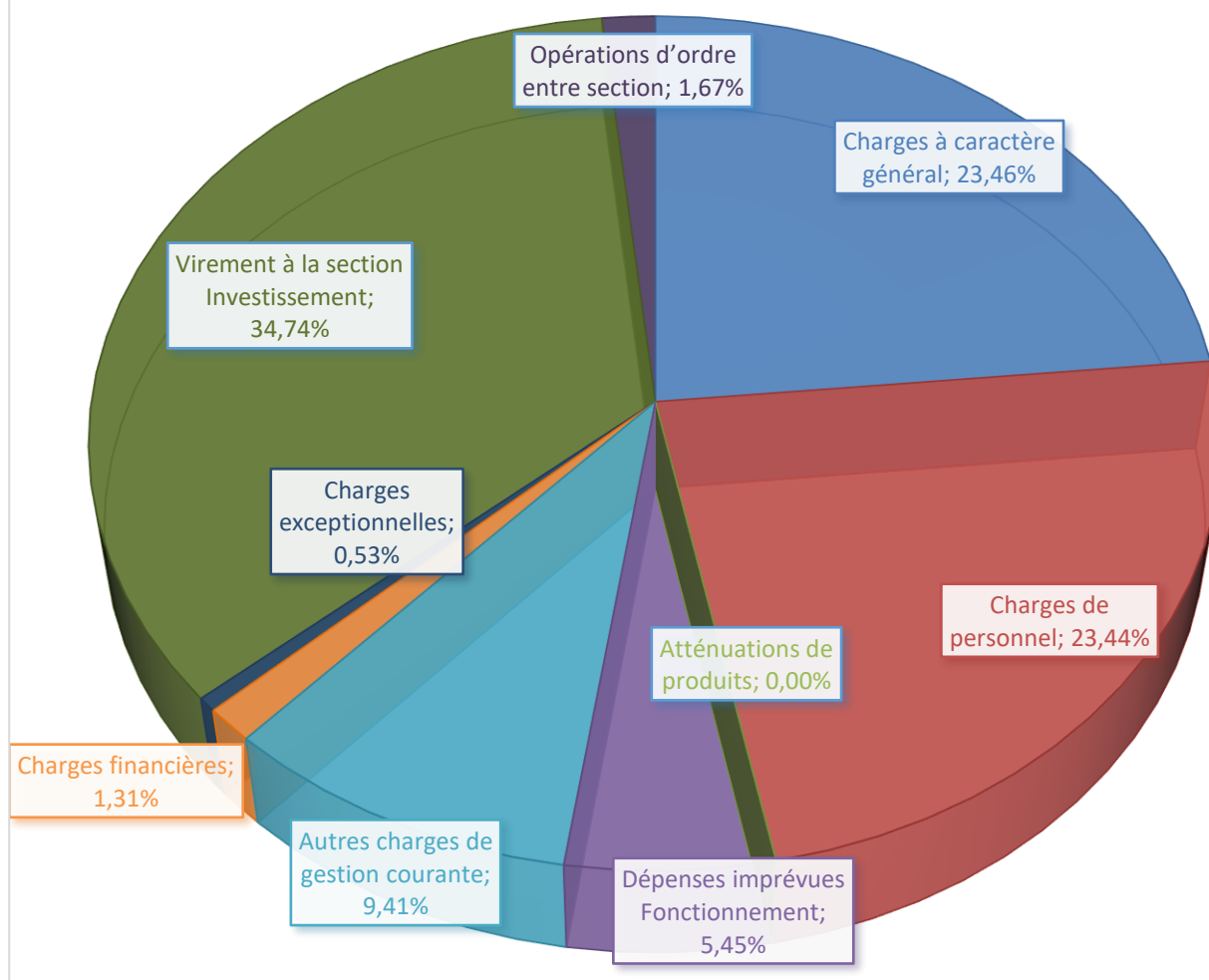
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ✓ les salaires des agents communaux et ceux des agents de la police municipale intercommunale ;
- ✓ l'entretien des bâtiments publics, des bâtiments en location et des gîtes communaux ;
- ✓ l'entretien et la réparation des espaces publics et de la voirie communale ;
- ✓ les intérêts des emprunts ;
- ✓ les subventions de fonctionnement versées aux organes publics (Syndicat Mixte des 5 Vallées, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc) et aux associations locales ;
- ✓ les charges telles que l'achat de fournitures non stockables, de fournitures et matières premières, de fournitures scolaires, les frais postaux et de téléphonie, assurances, les impôts et taxes, les contrats de prestations de services, l'entretien du matériel roulant.

Présentation par chapitre des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire				BP 2022	%
		BP 2021	%	CA 2021	%		
011	Charges à caractère général	274 680.00 €	20.59%	194 149.54 €	31.87%	301 303.00 €	23.46%
012	Charges de personnel	262 180.00 €	19.65%	251 384.37 €	41.26%	301 150.00 €	23.44%
014	Atténuations de produits	116 003.00 €	8.70%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	42 345.07 €	3.17%	0.00 €	0.00%	70 000.00 €	5.45%
65	Autres charges de gestion courante	116 000.00 €	8.70%	91 981.29 €	15.10%	120 911.00 €	9.41%
66	Charges financières	19 480.00 €	1.46%	18 748.67 €	3.08%	16 800.06 €	1.31%
67	Charges exceptionnelles	17 200.00 €	1.29%	2 755.00 €	0.45%	6 790.00 €	0.53%
TOTAL DEPENSES RELLES		847 888.07 €		559 018.87 €		816 954.06 €	
023	Virement à la section Investissement	435 914.18 €	32.68%			446 214.39 €	34.74%
042	Opérations d'ordre entre section	50 200.00 €	3.76%	50 200.00 €	8.24%	21 400.00 €	1.67%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		486 114.18 €		50 200.00 €		467 614.39 €	
TOTAL DES DEPENSES		1 334 002.25 €		609 218.87 €		1 284 568.45 €	

BUDGET PRIMITIF 2022 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



b.) Recettes de Fonctionnement :

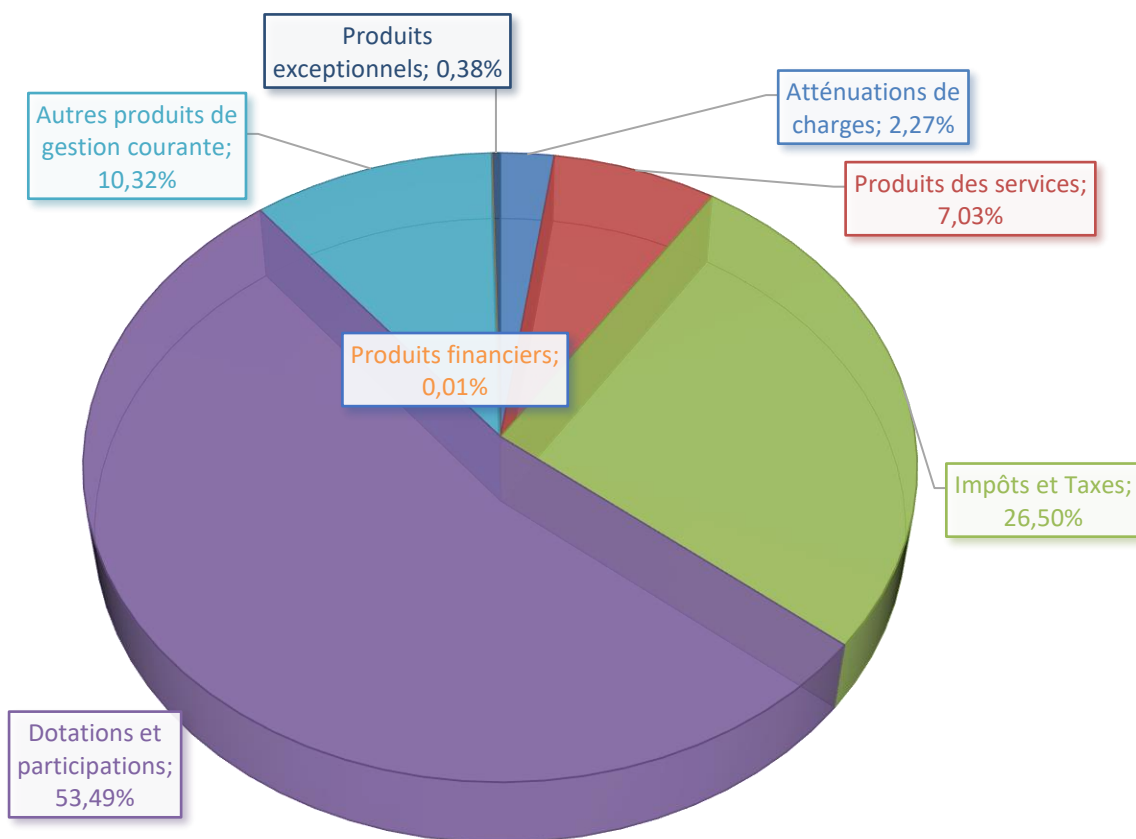
Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- ✓ les impôts locaux ;
- ✓ l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Grand Orb ;
- ✓ le revenu des immeubles ;
- ✓ les dotations de l'Etat ;
- ✓ participation de l'Etat pour les deux emplois aidés
- ✓ les atténuations de charges telle que la participation de La Poste au maintien de l'agence postale (15 heures par semaine) ;
- ✓ la taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- ✓ les fiscalités reversées, le FNGIR, le FPIC ;
- ✓ la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- ✓ les produits de services tels que la vente de bois, les redevances d'occupation du domaine public, les régies de recettes, les produits exceptionnels divers.

Présentation par chapitre des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire				BP 2022	%
		BP 2021	%	CA 2021	%		
013	Atténuations de charges	5 000.00 €	0.56%	13 003.75 €	1.66%	18 700.00 €	2.27%
70	Produits des services	35 620.00 €	4.01%	32 994.85 €	4.22%	57 950.00 €	7.03%
73	Impôts et Taxes	328 812.30 €	37.02%	213 310.77 €	27.28%	218 372.30 €	26.50%
74	Dotations et participations	435 179.00 €	48.99%	436 922.30 €	55.87%	440 777.00 €	53.49%
75	Autres produits de gestion courante	80 050.00 €	9.01%	83 148.05 €	10.63%	85 050.00 €	10.32%
76	Produits financiers	50.00 €	0.01%	5.39 €	0.00%	50.00 €	0.01%
77	Produits exceptionnels	3 600.00 €	0.41%	2 668.46 €	0.34%	3 100.00 €	0.38%
Total Recettes réelles		888 311.30 €		782 053.57 €		823 999.30 €	
002	Excédent antérieur reporté Fonct.	445 690.95 €				460 569.15 €	
Total des Recettes		1 334 002.25 €		782 053.57 €		1 284 568.45 €	

BUDGET PRIMITIF 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



B.) Section d'Investissement :

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle permet aussi d'en augmenter la valeur par la restauration, et le changement d'affectation.

Elle concerne des actions, en dépenses ou recettes.

Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial.

Les recettes sont, soit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets (travaux sur des bâtiments, sur la voirie communale), soit un emprunt, soit des recettes perçues notamment sur les permis de construire comme la taxe d'aménagement. Enfin l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet d'abonder la section d'investissement.

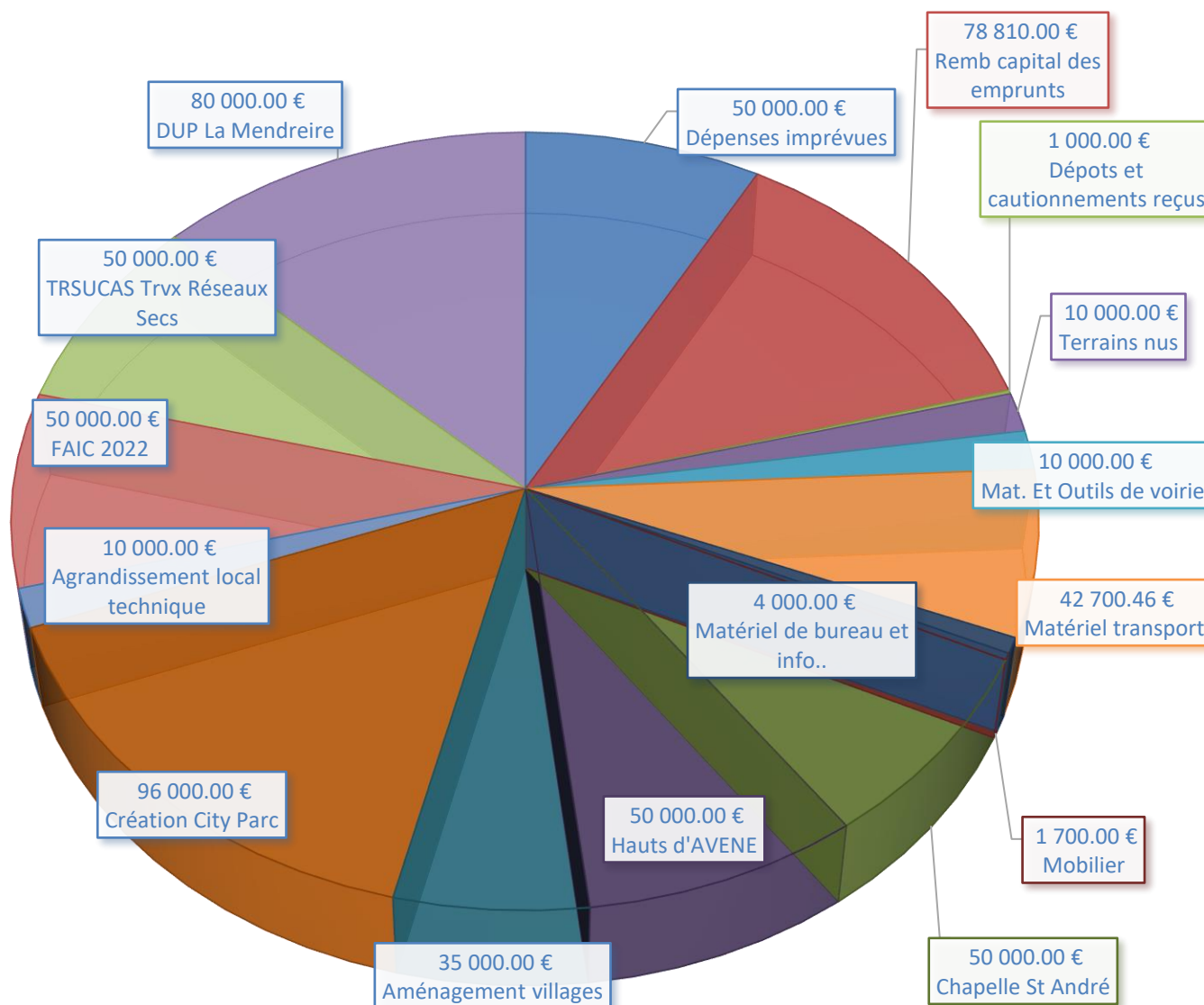
a.) Dépenses d'Investissement :

Projets d'investissements 2022

Présentation par opérations des principales dépenses d'investissement :

Libellé	Opération	Chapitre	Montant	%
Solde d'Investissement Reporté		1	42 208.53 €	6.38%
Dépenses imprévues		020	50 000.00 €	7.56%
Remb capital des emprunts		16	78 810.00 €	11.92%
Dépôts et cautionnements reçus		16	1 000.00 €	0.15%
Terrains nus		21	10 000.00 €	1.51%
Mat. Et Outils de voirie		21	10 000.00 €	1.51%
Matériel transport		21	42 700.46 €	6.46%
Matériel de bureau et info..		21	4 000.00 €	0.60%
Mobilier		21	1 700.00 €	0.26%
Chapelle St André	128	21	50 000.00 €	7.56%
Hauts d'AVENE	168	21	50 000.00 €	7.56%
Aménagement villages	178	21	35 000.00 €	5.29%
Création City Parc	180	21	96 000.00 €	14.51%
Agrandissement local technique	181	21	10 000.00 €	1.51%
FAIC 2022	182	21	50 000.00 €	7.56%
TRSUCAS Trvx Réseaux Secs	184	21	50 000.00 €	7.56%
DUP La Mendrierie	183	27	80 000.00 €	12.10%
Propositions de dépenses nouvelles			661 418.99 €	
Reste à réaliser dépenses			721 351.81 €	
TOTAL BP 2022			1 382 770.80 €	

BP 2022- DEPENSES D'INVESTISSEMENT



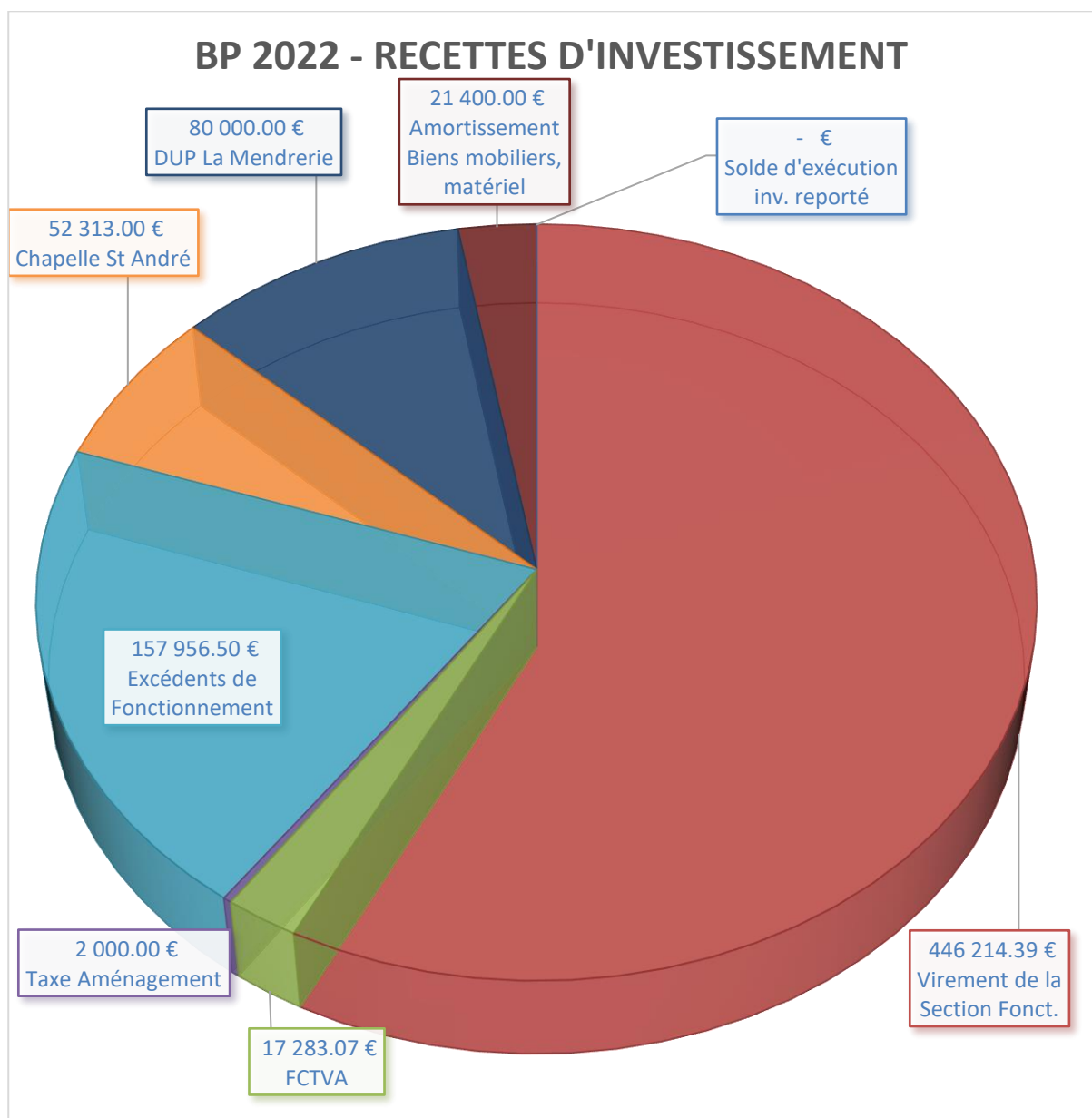
Le montant total des dépenses, en section investissement est de 1 382 770.80 €.

b.) Recettes d'Investissement :

Présentation par opérations des recettes d'investissement :

Le montant total des recettes, en section investissement proposé est de 1 382 770.80 €.

Libellé	Chapitre	Montant	%
Solde d'exécution inv. reporté	001	€ -	0.00%
Virement de la Section Fonct.	021	446 214.39 €	57.42%
FCTVA	10	17 283.07 €	2.22%
Taxe Aménagement	10	€ 2 000.00	0.26%
Excédents de Fonctionnement	1068	157 956.50 €	20.32%
Chapelle St André	13	52 313.00 €	6.73%
DUP La Mendrerie	16	80 000.00 €	10.29%
Amortissement Biens mobiliers, matériel	28	21 400.00 €	2.75%
Propositions nouvelles de recettes		777 166.96 €	
Restes à réaliser recettes		605 603.84 €	
TOTAL BP 2022		1 382 770.80 €	



Conclusion sur la santé financière de la Commune d'Avène :

Le budget primitif 2022 présenté est en équilibre, en section de fonctionnement pour un montant de 1 284 568.45 € et en section d'investissement pour un montant de 1 382 770.80 €.

Au stade de la prévision budgétaire, les indicateurs financiers ne constituent pas des données significatives et pertinentes. En effet l'exécution de la section de fonctionnement notamment en dépenses fera évoluer l'autofinancement disponible pour abonder la section d'investissement.

➤ **Endettement :**

	Commune	Commune Montant k€/habitant	Moyenne de la strate k€/habitant
Encours de la dette	791 023.96	2 746.61	533.00

	Commune	Moyenne de la strate
Ratio d'endettement	96.00%	73.80%
Annuité de la dette	95 606.06	83 000.00

L'encours de la dette est de 791 023.96 € au 01 janvier 2022.